

# ANNEXE LISTE DES TARIFS COMMUNAUX

(HORS QUOTIENT FAMILIAL)

# **SOMMAIRE**

TARI	FICATION POUR LE RESEAU DES BIBLIOTHEQUES DE MEYLAN2	
TARII	FICATION POUR LA MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS3	
TARII	FICATION DES SALLES DE LA MAISON DE LA MUSIQUE ET TARIFICATION DES	
SPEC	<b>CTACLES</b> 5	
TARII	FICATION DE LA PISCINE DES BUCLOS9	
TARII	FS POUR LA MISE A DISPOSITION DES SALLES COMMUNALES, SOCIOCULTURELLES	10
AUTF	RES TARIFS12	
1-	ACHAT DES PHOTOS PROVENANT DE LA PHOTOTHEQUE DE LA VILLE	12
2-	TARIFS DES PHOTOCOPIES - COPIEUR EN LIBRE-SERVICE A L'HOTEL DE VILLE	13
3-	TARIFS DE LOCATION DES JARDINS FAMILIAUX DU BACHAIS, DES MALETTES ET DU CHARLAIX	13
4-	REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	14
5-	DROITS DE PLACE DES COMMERÇANTS NON SEDENTAIRES	14
6-	DROITS DE PLACE DES TAXIS	14
7-	TARIFS DES CONCESSIONS ET CAVEAUX DANS LES CIMETIERES COMMUNAUX	15

# TARIFICATION POUR LE RESEAU DES BIBLIOTHEQUES DE MEYLAN

Le rapporteur rappelle son attachement à un réseau de bibliothèques proposant une offre culturelle diversifiée et en accord avec son temps, pour tous les publics, dans des lieux accueillants.

D'où l'importance de favoriser l'accès à tous, sans condition tarifaire ou de résidence.

La gratuité à tout abonné individuel ou groupe est appliquée, afin de maintenir les droits d'accès à toutes les ressources, quels que soient le lieu de résidence ou l'âge.

Autres tarifs	
Amende pour non restitution du document emprunté	10,00 € (+ remboursement du
	document emprunté)
Carte perdue	5,00 €

### TARIFICATION POUR LA MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

FOURTHENITE SPORTISS.	TA	RIFICATION	Etablissements locaux d'enseignement public : collèges et lycées			
EQUIPEMENTS SPORTIFS : salles, gymnases, dojo, terrains et stades	TARIF POUR UNE MISE A DISPOSITION TOTALE COMPRISES ENTRE 1H ET 7H				TARIF POUR UNE MISE A DISPOSITION TOTALE SUPERIEURE A 7H	
torraine of elades	Meylan	Hors Meylan	Meylan	Hors Meylan		
Salle de type C avec gradins	55,80 €	72,70 €	48,90€	63,70 €		
Salles de type C sans gradins	42,00€	54,60 €	37,50 €	48,90 €	-	
Salle de type B	33,00 €	43,30 €	29,50€	38,70 €	Redevance convention	
Salle de type A > à 150 m <sup>2</sup>	22,80 €	29,50 €	19,40 €	25,00 €	Conseil Départemental de	
Salle de type A < à 150 m <sup>2</sup>	14,00 €	18,20€	11,40 €	14,90 €	l'Isère ou Région Auvergne Rhône-Alpes	
Terrain en gazon synthétique	11,40 €	14,90 €	10,30 €	14,00 €	]	
Stade d'athlétisme / Terrain enrobé ou stabilisé	9,10 €	11,40 €	8,00€	10,30 €		
En cas de perte de badge d'accès ou de demande supplémentaire	15.00 €					

(1) **TARIFICATION A L'HEURE** => sont concernés : les associations sportives et celles ayant des activités sportives, les établissements d'enseignement privé, les écoles primaires, les entreprises / comités d'entreprise / associations sportives d'entreprise, les organismes de formation et université (ex : IUFM).

Il est précisé que la gratuité est accordée pour les écoles primaires de Meylan et les activités des associations sportives ou celles de Meylan ayant des activités sportives en dehors de l'organisation des stages qui restent payants.

Le demi-tarif sera consenti pour toute mise à disposition d'une moitié de terrain (terrain de football).

De plus, les gymnases pourront à titre dérogatoire, et sous réserve du respect de la réglementation relative aux ERP, être utilisés à une finalité non sportive.

Equipements	Salles	Surfaces	Types	Equipements	Salles	Surfaces	Types	Equipements	Salles	Surfaces	Types
	Plateau	927 m <sup>2</sup>	С		Plateau	1225 m <sup>2</sup>	С	Mini Gymnase du Haut-Meylan	Plateau	180 m²	A ≥ 150 m <sup>2</sup>
	Dojo	205 m <sup>2</sup>	A ≥ 150 m <sup>2</sup>	Gymnase des	Dojo	224 m <sup>2</sup>	A ≥ 150 m <sup>2</sup>	Mini Gymnase Béal 3	Plateau	250 m <sup>2</sup>	A ≥ 150 m <sup>2</sup>
	SP1	76 m <sup>2</sup>	A ≤ 150 m <sup>2</sup>	Buclos	Salle de Danse	224 m <sup>2</sup>	A ≥ 150 m <sup>2</sup>	Mini Gymnase Maupertuis	Plateau	163 m <sup>2</sup>	A ≥ 150 m <sup>2</sup>
Gymnase des Aiguinards	SP2	90 m²	A ≤ 150 m <sup>2</sup>		Salle de Gym	300 m <sup>2</sup>	A ≥ 150 m <sup>2</sup>	Salle Polyvalente Haut-Meylan	Salle	90 m²	A ≤ 150 m <sup>2</sup>
	SP3	40 m <sup>2</sup>	A ≤ 150 m <sup>2</sup>	Gymnase du	Plateau	1056 m <sup>2</sup>	С	Maison de la Clairière	Salle de Danse	116 m <sup>2</sup>	A ≤ 150 m <sup>2</sup>
	SP4	19 m²	A ≤ 150 m <sup>2</sup>	LGM	Salle de Gym	300 m <sup>2</sup>	Α	Salle Bérivière (Piste aux étoiles)	Salle de psychomotricité	150 m <sup>2</sup>	A ≤ 150 m <sup>2</sup>
	Labo Photo	10 m <sup>2</sup>	A ≤ 150 m <sup>2</sup>	Gymnase de la	Plateau	603 m <sup>2</sup>	В				
Gymnase du Charlaix / SAE	Plateau	1350 m <sup>2</sup>	С	Revirée	Escrime	403 m <sup>2</sup>	Α				

# TARIFICATION DES SALLES DE LA MAISON DE LA MUSIQUE ET TARIFICATION DES SPECTACLES

Le rapporteur rappelle que la Maison de la musique est un pôle ressources pour les pratiques d'enseignement, de création et de diffusion musicale.

Sa vocation est d'offrir à la population meylanaise un lieu d'expression dédié au spectacle vivant et à l'apprentissage musical mais aussi d'apporter un soutien aux initiatives musicales locales ou présentant un intérêt pour l'animation culturelle de la commune.

Elle favorise les activités du Conservatoire à Rayonnement Communal principal occupant des lieux. Depuis septembre 2009, elle accueille également dans ses locaux l'Ensemble Musical

Gaston Baudry (EMGB), école musicale associative dont les activités sont centrées autour de la musique d'harmonie et les pratiques collectives. La Maison de la musique favorise, de par ses activités, l'établissement de passerelles pédagogiques entre les deux structures.

Afin d'encourager toutes les formes d'enseignement ou de pratiques musicales, certains locaux de la

Maison de la musique peuvent être mis à la disposition, gracieusement ou non, de particuliers, d'associations voire de professionnels, meylanais ou non meylanais, dans les conditions suivantes :

#### 1. Mises à disposition de l'auditorium de la Maison de la Musique et de la salle Tomasi

L'auditorium de la Maison de la musique et la salle Tomasi (salle de répétition) peuvent être mis à disposition de tiers, soit de manière régulière, soit ponctuellement. Ces mises à disposition sont soumises à la validation du responsable pédagogique, les activités de service public d'enseignement artistique, étant prioritaires en matière d'occupation des locaux.

Elles peuvent être de deux types, soit récurrentes, soit ponctuelles.

#### Mises à disposition récurrentes :

Certaines associations musicales meylanaises, dont l'activité représente un intérêt spécifique pour la vie musicale ou l'animation locale, peuvent bénéficier, pour leurs activités régulières, de l'auditorium ou de la salle Tomasi, pendant l'année scolaire. En contrepartie de ces mises à disposition les associations s'engageront à assurer une prestation gracieuse par trimestre, à la demande du responsable d'équipement.

Les plages d'occupation sont validées en début d'année scolaire par le responsable de l'équipement pour leur intérêt pédagogique, ou leur cohérence avec le projet d'établissement. Elles sont octroyées à titre gracieux et font l'objet d'une valorisation inscrite dans la convention signée entre la Ville et l'association.

#### Mises à disposition ponctuelles :

L'auditorium de la Maison de la musique et la salle Tomasi peuvent également être mis ponctuellement à la disposition d'associations meylanaises pour des spectacles (musique, théâtre, danse) ; une gratuité annuelle pourra leur être accordée au regard du projet proposé et de la disponibilité de la salle. Une tarification sera appliquée à partir de la 2ème réservation.

Des mises à dispositions gracieuses de ces deux salles pourront être éventuellement consenties à des musiciens, meylanais ou non meylanais, ayant un projet artistique spécifique (enregistrement, sortie d'album, résidence...); elles feront alors l'objet d'une contrepartie (prestations artistiques ou animations) arrêtée avec le responsable pédagogique, et contractualisée.

Des stages ou masters pourront être organisés par des organismes de formation ou des artistes, dans l'une ou l'autre de ces deux salles ; selon les propositions faites, une gratuité pourra être appliquée dans l'hypothèse d'une contrepartie pédagogique dont le contenu sera arrêté entre l'organisme de formation ou l'artiste le cas échéant. Sans

contrepartie, la tarification réservée aux entreprises meylanaises, associations ou particuliers non meylanais sera appliquée.

Toute autre demande d'utilisation à des fins de prestations sans contrepartie pour la commune ou pour des activités non artistiques, ainsi que toute demande d'utilisation par des usagers, des associations non meylanaises ou des entreprises, seront soumises à tarification.

La gratuite sera accordée pour le CCAS.

#### Tarifs de mise à disposition de l'auditorium

	Semaine	Samedi	
Associations meylanaises (pour spectacles, conférences) : une gratuité par an, au-delà, tarification	212.90 €	341.00 €	
Particuliers meylanais (auditions)	109,50 €	175.70 €	
Association meylanaise ou non meylanaise pour manifestation à but caritatif	109,50 €	175.70€	
Entreprises meylanaises, associations ou particuliers non meylanais : gratuité si partenariat sinon tarification	432.00 €	653.00 €	
Entreprises de spectacles professionnelles ou entreprises non meylanaises	938.30 €	1 379.50 €	
Groupes musiciens (meylanais ou non) pour  Gratuité si intérêt pédagog			
résidence, enregistrement ou stages contrepartie artistique exigée			
Autres services municipaux	Gratuité sous réserve de disponibilité		

#### Tarifs de mise à disposition de la salle Tomasi

	Semaine	Samedi	
Associations meylanaises (pour spectacles, conférences) : une gratuité par an Au-delà, tarification	87,80 €	141.50 €	
Particuliers meylanais (auditions)	54,80€	87,80 €	
Entreprises meylanaises, associations ou particuliers non meylanais : gratuité si partenariat sinon tarification	216.00 €	326,50 €	
Groupes musiciens (meylanais ou non) pour résidence, enregistrement ou stages	Gratuité si intérêt pédagogique avec contrepartie artistique exigée.  Stages : gratuité si accueil des professeur		
residence, emegistrement od stages	du CRC sur le stage contractualisé		
Autres services municipaux	Gratuité sous réserv	ve de disponibilité	

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES					
Accord du piano (sur demande)	118.80 €				
Coût horaire des frais d'installation / Mise à disposition d'un technicien communal	22,30 € de l'heure				

#### 2. Mises à disposition d'autres salles

#### Salles de cours

Des mises à disposition gratuites de salles de cours pourront être consenties ponctuellement à des particuliers ou groupes de musiciens amateurs meylanais, sous réserve de créneaux disponibles après finalisation des plannings de cours.

#### Salles de répétition extérieures (salle des Archives)

Deux salles de répétition situées à proximité des Archives municipales, gérées par le responsable de la Maison de la musique, peuvent également être mises à la disposition de groupes de musiciens amateurs meylanais.

Ces salles seront réservées à des groupes de musiciens amateurs constitués d'au moins 40 % de meylanais. Les occupations sont octroyées pour des créneaux de 4 h par semaine et jusqu'à 22 h 30.

En contrepartie de ces mises à disposition, les particuliers ou groupes de musiciens amateurs verseront une adhésion de 206,60 € pour l'année scolaire.

#### Tarifs de mise à disposition de salles de cours et salles des Archives

Salles (en périodes scolaires)	Meylanais	Non meylanais
Salles des archives	Adhésion : 206,60 € par an  Critères : 4 heures par semaine, 40 % de  meylanais	Non
Salle de cours	Gratuité dans plages horaires spécifiques et sous réserve de disponibilités	Non

Ces mises à disposition, régulières ou ponctuelles, font l'objet d'une convention spécifique.

#### 3. Spectacles, stages, master classes et buvettes

Par ailleurs, le rapporteur informe le Conseil Municipal que la Maison de la Musique mène une action de diffusion dans le domaine du spectacle vivant, en lien avec le projet artistique de l'équipement et les activités pédagogiques et musicales se déroulant dans le bâtiment.

Des stages ou masters classes pourront être ouvertes au public. Une tarification sera appliquée.

Les spectacles organisés dans l'auditorium de la Maison de la Musique peuvent être gratuits, sauf lorsque la commune de Meylan paie un cachet au prestataire. Le cas échéant, une tarification sera appliquée et dépendra du cachet versé.

A l'occasion des concerts, des boissons et produits de petite restauration à emporter pourront être vendus.

#### Tarifs des spectacles

	Plein tarif	Tarif réduit
Spectacle Familial	9,30 €	5,10 €
1 <sup>ère</sup> catégorie (cachet inférieur à 800 €)	5,10€	3,10 €
2 <sup>ème</sup> catégorie dont l'achat du spectacle se situe entre 801 et 2 000 €	12,30 €	9,30 €
3ème catégorie dont l'achat du spectacle se situe entre 2 001 et 3 200 €	16,40€	9,30 €
4ème catégorie dont l'achat du spectacle se situe entre 3 201 et 4 200 €	19,50€	9,30 €
5ème catégorie dont l'achat du spectacle se situe entre 4 201 et 5 500 €	22,60 €	10,30 €
6ème catégorie dont l'achat du spectacle se situe entre 5 501 € et plus	25,70€	10,30€

**Tarif réduit** : Lycéens, étudiants et jeunes de moins de 25 ans, bénéficiaires des minimas sociaux, élèves du CRC et adhérents au Grenoble Alpes Jazz Festival

#### Tarifs de la buvette

Eau minérale	1,50 €
Soda, jus de fruit	2,00€
Bière / verre de vin	2,60 €
Bière spéciale	3,50 €
Sandwich et pizza	3,10 €

# TARIFICATION DE LA PISCINE DES BUCLOS

DROITS D'ENTREE ET ABONNEMENTS	Tarif Meylanais (1)	Demi-Tarif Meylanais (2)	Tarif non Meylanais	Tarif travailleur Meylanais
Entrée simple enfant / étudiant / personne en situation de handicap	1,70 €	/	3,50 €	/
Entrée simple adulte	3,50 €	1,70 €	7,00€	/
Entrée famille (adulte avec au moins 1 enfant) / groupe	1,90 € / pers.	1,00 € / pers.	4,00 € / pers.	/
Abonnement 10 entrées enfants / étudiants / personnes en situation de handicap	12,00€	6,00€	24,00€	/
Abonnement 10 entrées adultes	28,00€	14,20 €	56,00€	42,00€
Abonnement 10 heures adultes	17,00€	8,50 €	34,00 €	25,50 €
Remplacement de carte d'abonnement	5,00 €			

- (1) Une gratuité sera accordée pour les enfants de moins de 3 ans / aux meylanais bénéficiaires des minimas sociaux / aux accompagnateurs / aux agents de la police municipale de Meylan / aux agents de gendarmerie et pompiers de Meylan sur présentation de leur bon d'accès à la piscine ainsi qu'à tous les usagers de la piscine en cas d'épisode de canicule de niveau de vigilance rouge.
  - Le tarif meylanais sera accordé aux employés de la mairie
- (2) Demi-tarif meylanais appliqué pour les QF < 600 sur présentation d'un justificatif
  - Pour les cartes d'abonnement à l'heure, 4 heures seront automatiquement retirées en cas d'oubli de badgeage à la sortie
     Le tarif ne pourra être appliqué que sur présentation d'un justificatif de moins de 3 mois accompagné
     d'une pièce d'identité, à défaut le tarif non meylanais sera appliqué.

	Etablissements	ME	YLAN	HORS MEYLAN					
MISE A DISPOSITION DE L'EQUIPEMENT TARIF PAR CRENEAU	locaux d'enseignement public : collèges et lycée	Ecole primaire	Associations « résidentes » (1) et MNS	Ecoles primaires et Etablissements d'enseignement privé	Groupes et Associations (2) non meylanaises				
Location par ligne d'eau (grand bassin ou bassin d'apprentissage)	Redevance convention		9,50 €	23,50 €	28,20€				
Location grand bassin ou bassin d'apprentissage		convention	convention	convention	convention		nvention	38,00 €	94,00€
Location des 2 bassins	Départemental	Gratuité	64,60 €	159,80 €	191,75 €				
Forfait annuel de location de lignes d'eau uniquement pour les maîtres-nageurs de la collectivité	de l'Isère ou Région Auvergne Rhône-Alpes	Cratano	275,00€	/	/				
Mise à disposition d'un maître- nageur sauveteur				28,40 €					

<sup>(1)</sup> Associations occupant la piscine de manière régulière tout au long de l'année

<sup>(2)</sup> Pour les besoins ponctuels et hors associations conventionnées avec la ville, pour + de 10 personnes sur réservation préalable

# TARIFS POUR LA MISE A DISPOSITION DES SALLES COMMUNALES, SOCIOCULTURELLES

SALLES SOCIO-CULTURELLES		REUNION 3h		DEMI JOURNEE Matin : 9h30 – 14h30 / ou Après-midi : 14h30 – 19h30		JOURNEE de 9h30 à 22h		SOIREE FESTIVE du lundi au jeudi : de 16h à 2h du matin		WEEK-END samedi et dimanche inclus	
		Meylanais	Hors Meylanais	Meylanais	Hors Meylanais	Meylanais	Hors Meylanais	Meylanais	Hors Meylanais	Meylanais	Hors Meylanais
	Béalières : Maison de la Clairière (RDC)										
SALLES DE QUARTIERS	Buclos : Maison de quartier								e quartiers ne ncernées par		
FERMETURE A 22H	Haut Meylan: Grange, Maison de quartier (salle A), salle audio-visuelle	64,00€	96,00€	148,80€	223,20€	284,10€	425,70 €		festives car s salles à 22h	433,00€	648,95€
	Mi Plaine : salle audio-visuelle										
SALLES FESTIVES	Clos des Capucins (Salles réception)		/	265,30 €	397,20€	414,60€	621,80€	563,90 €	845,20 €	942,60€	1 414,00 €

Les LCR (Locaux Communs Résidentiels) et l'ex-restaurant scolaire Mi Plaine, le local 19 Avenue Plaine Fleurie le foyer club du 3ème âge, la salle du Four à pain sont mis à disposition à titre gracieux pour les particuliers meylanais, pour les associations à but non lucratif et le CCAS de Meylan. Les salles de quartiers figurant dans le tableau ci-dessus, la salle du restaurant scolaire des Béalières sont également mises à disposition à titre gracieux pour les associations dans le respect des critères en vigueur. Pour les salles festives, une gratuité annuelle sera accordée pour les associations meylanaise pour l'organisation d'une soirée festive.

Enfin, une gratuité pourra être accordée, à titre dérogatoire, au titre d'une contribution à l'animation de la ville et pour des manifestations sans objet commercial.

Les employés communaux peuvent bénéficier d'une gratuité pour la location d'une salle festive pour leur mariage, PACS ou départ en retraite uniquement.

Il est précisé que les salles de réception du Clos des Capucins ne peuvent être mises à disposition des particuliers uniquement pour leur mariage ou PACS sur présentation de la publication des bans de mariage et attestation de PACS.

La commune se réserve le droit de limiter le nombre de réservations par famille en cas de demandes importantes.

Un dépôt de garantie d'un montant de 600 euros sera demandé pour toutes locations d'une salle festive.

SALLES D'EXPOSITION		D'EXPC	EE TYPE OSITION /19h)	WEEK-END		SEMAINE LUNDI AU DIMANCHE		QUINZAINE		SOIREE CONFERENCE	
		Meylanais	Hors Meylanais	Meylanais	Hors Meylanais	Meylanais	Hors Meylanais	Meylanais	Hors Meylanais	Meylanais	Hors Meylanais
	Chapelle des Capucins	211,80 €	317,20 €	354,50 €	531,15€	1 033,30 €	1 550,00 €	1 550,00 €	2 325,00 €		/
SALLES D'EXPOSITION	Salle capitulaire des Capucins	66,10 €	99,20€	153.70€	230.60€	330,60€	496,00€	496,00€	744,00 €	217,00€	325,50€
	Centre des Arts	64,00€	96,10€	148,80€	223,20€	284,10€	425,75€	433,00€	648,95€		/

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES						
Coût horaire prestation nettoyage	22,30 € de l'heure					
Coût horaire des frais d'installation / Mise à disposition d'un technicien communal	22,30 € de l'heure					
Pause collation (uniquement pour le Clos des Capucins)	4,25 € par personne					
En cas de perte de clés ou de demande supplémentaire	Tarif selon le modèle de clé *					

* Référence Clé :	Clé Bricard Supersûreté	247,88 €
	Clé Bricard Supersûreté à bille	337,18 €
	Clé Bricard Chiffral 1 ou 2	136,70 €
	Clé JPM	68,40 €

### **AUTRES TARIFS**

#### 1- ACHAT DES PHOTOS PROVENANT DE LA PHOTOTHEQUE DE LA VILLE

La ville communique à titre gracieux, sur demande, des photos provenant de sa photothèque lorsque le but est exclusivement personnel, éducatif et sans objet commercial, ou encore lorsque la demande émane d'acteurs institutionnels et professionnel de tourisme et de journalistes.

Pour répondre à des demandes jugées particulières (but publicitaire et commercial, élections, ...), le rapporteur propose que la Ville puisse permettre l'achat de photos provenant de sa photothèque, selon un barème établi en fonction des prix du marché.

Ces tarifs tiennent comptent à la fois des barèmes diffusés par l'Union des photographes professionnels (UPP) qui défend les droits des photographes-auteurs, des prix pratiqués par les agences photos, et par les banques d'images qui ont démocratisé l'accès à la photographie, ceci dans le but de proposer les photos de la ville au « juste prix »

Editions : photo, à l'unité, couleur ou noir et blanc édition (300dpi)				
0-40 000 ex 1/4 page et moins	61,70 €			
0-40 000 ex 1/2 page	82,20 €			
0-40 000 ex 3/4 page	102,80 €			
0-40 000 ex 1 page	123,40 €			
0-40 000 ex double page	143,90 €			
0-40 000 ex couverture	164,50 €			
40 000 - 100 000 ex 1/4 page et moins	82,20 €			
40 000 - 100 000 ex 1/2 page	102,80 €			
40 000 - 100 000 ex 3/4 page	123,40 €			
40 000 - 100 000 ex 1 page	143,90 €			
40 000 - 100 000 ex double page	164,50 €			
40 000 - 100 000 ex couverture	185,10 €			

Affiche (haute résolution)					
А3	102,80 €				
A2	154,20 €				
A1	205,60 €				
Α0	257,00 €				
Multimédia (72 dpi)					
Vignette et moins (163 X 105 pixels)	30,80 €				
1/4 page écran (338 X 224 pixels)	41,10 €				
1/2 page écran (627 X 327 pixels)	51,40 €				
3/4 page écran (781 X 425 pixels)	61,70 €				
page écran (996 X 622 pixels)	72,00 €				

#### 2- TARIFS DES PHOTOCOPIES - COPIEUR EN LIBRE-SERVICE A L'HOTEL DE VILLE

La ville de Meylan met à disposition de ses usagers, dans le hall de l'hôtel de ville, un photocopieur leur permettant de réaliser des photocopies en noir et blanc. Ce matériel, en libre-service et équipé d'un monnayeur, accessible à tout public aux heures et jours d'ouverture de l'hôtel de ville. Le tarif des copies sont les suivants :

1 page A4 en impression noir et blanc	0,10 €
1 page A3 en impression noir et blanc	0,20 €

# 3- Tarifs de location des jardins familiaux du Bachais, des Malettes et du Charlaix

Le rapporteur rapport aux membres du conseil municipal que des jardins familiaux de 80m² et 40m² sont aménagés au Bachais, Malettes et Charlaix. Il est proposé de réviser le tarif de location et d'établir un tarif au m² en lieu et place d'un tarif unique annuel pour un emplacement de 80m²:

- Pour les jardins familiaux du Bachais et du Charlaix : le tarif est de 0,70 € / m² / an (ce prix comprend la location du jardin, la facturation d'eau et les amortissements d'aménagement),
- Pour les jardins familiaux des Malettes : le tarif est de 0,30 € / m² / an (ce prix comprend uniquement la location du jardin)

#### 4- REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Vu l'article L. 2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques au terme duquel : « *Toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne mentionnée à l'article L. 1 donne lieu au paiement d'une redevance* » et considérant que les collectivités peuvent délivrer des autorisations d'occupation temporaire du domaine public ou conclure des conventions d'occupation du domaine public, qui sont précaires et révocables.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAIN PUBLIC	TARIFS
Terrasses	20,70 € / m² et année civile
Etalages	1.70 € / mètre linéaire / jour
Occupation du domaine public : camion de déménagement, pose d'une benne, etc.	1.20 € / m² / jour
Bâtiments modulaires (préfabriqués), baraques et cantonnements de chantier inférieurs à 20 m²	207.00 € / mois
Bâtiments modulaires (préfabriqués), baraques et cantonnements de chantier supérieurs ou égaux à 20 m²	310.00 € / mois
Bureau de vente de projets immobiliers	310.00 € / mois
Cirques itinérants, spectacles : forfait de 7 jours à partir du jour d'arrivée, chaque nouvelle période entamée est due	500.00 € / période de 7 jours

#### 5- DROITS DE PLACE DES COMMERÇANTS

Marchés d'approvisionnement et vente ambulante	TARIFS		
A/ passagers : tarif journalier	1,70 € / mètre linéaire		
B/ abonnés : abonnement trimestriel	7,00 € / mètre linéaire x nombre de jours hebdomadaire		
Tarif électricité	TARIFS		
Forfait journalier pour l'utilisation de petits matériels de type balance de pesage	1.15 € / jour de marché		
Forfait journalier pour l'utilisation de gros matériels de type frigo, camion réfrigéré et de petits matériels de type balance de pesage	1.85 € / jour de marché		

### 6- DROITS DE PLACE DES TAXIS

# 7- $\underline{\text{TARIFS DES CONCESSIONS ET CAVEAUX DANS LES CIMETIERES COMMUNAUX}}$

Emplacements pour inhumer des cercueils					
Concession pleine terre 2 places 15 ans	250,00 €				
Concession pleine terre 2 places 30 ans	600,00 €				
Concession pleine terre 2 places 50 ans	1 300,00 €				
Concession pleine terre paysagère 2 places 15 ans	150,00 €				
Concession pleine terre paysagère 2 places 30 ans	360,00 €				
Emplacements pour inhumer des urnes					
Concession de case de columbarium ou cavurnes de 2 à 4 urnes 15 ans	200,00 €				
Concession de case de columbarium ou cavurnes de 2 à 4 urnes 30 ans	500,00 €				
Concession paysagère pour urnes 15 ans	100,00 €				
Concession paysagère pour urnes 30 ans	400,00 €				
Equipements pour inhumer des cercueils					
Caveau traditionnel neuf 2 places	3 200,00 €				
Caveau traditionnel d'occasion 2 places	1 500,00 €				
Caveau traditionnel d'occasion 4 places	2 000,00 €				
Caveau paysager d'occasion 2 places	1 500,00 €				
Monument d'occasion : tombale ou stèle	1 000,00 €				
Monument d'occasion : tombale et stèle	1 500,00 €				
Equipements pour inhumer des urnes					
Cavurne (capacité 2 à 4 urnes)	500,00€				
Pierre de fermeture case de columbarium	100,00€				
Dépôt de corps dans le caveau provisoire					
Par semaine	Gratuite la première puis 25,00 €				
Par mois	100,00 €				

La dispersion des cendres au Jardin du Souvenir reste gratuite.